



**Avis de Pré-qualification n°04/2024/DRETLO relatif au projet de construction de l'autoroute Guercif-Nador,
Section 2 : Saka-Driouch.**

Additif au dossier de préqualification

Section II. Données particulières de la pré-qualification :

- **A la fin de l'article TB10.1** ajouter ce qui suit : Les pièces traduites en français doivent être notariées.
- **A la fin de l'article IC 11.1(d)** ajouter :

Pour les besoins de la clarté du dossier de candidature, le candidat doit :

- Joindre à son dossier un sommaire énumérant l'ensemble des pièces constitutifs du dossier, y compris les pièces justificatives.
- Mettre des intercalaires entre chacune des parties ELI, ANT, FIN et EXP, et à chaque fois qu'il est nécessaire.

« Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ou redressement judiciaire »

Est remplacée Par :

« Une déclaration sur l'honneur, conformément au modèle ci-joint, signée et cachetée par le candidat, attestant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ou redressement judiciaire ; ».



➤ **L'article IC 14.2, est modifié comme suit :**

La source des taux de change sera :

https://commission.europa.eu/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-infoeuro_fr.

Section III. Critères et conditions de qualification :

➤ **Pour le critère 3.1 :**

Ajouter pour ce critère « Les sources de financement prévues par le Formulaire FIN - 3.1 doivent être justifiées par des attestations bancaires récentes (ne dépassant pas 4 mois de la date d'ouverture des plis) et ne doivent pas comprendre une date de fin de validité antérieure à septembre 2025. ».

➤ **Pour le critère 3.2 :**

Ajouter à la fin de ce critère :

« Les candidats devront joindre une attestation du chiffre d'affaires déclaré fournie par l'administration compétente. Pour les candidats non installés au Maroc, et en cas d'absence d'une attestation du chiffre d'affaires déclaré comme pièce justificative, le Chiffre d'affaires est à surligner en jaune au niveau de la pièce justificative et le numéro de la page y afférente est à indiquer au niveau du formulaire FIN 3.2. »

